

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1044 (Rect)

présenté par

Mme Genevard, M. Hetzel, M. Larrivé, M. Fasquelle, M. Lurton, M. Vitel, M. Woerth, M. Solère,
M. Straumann, M. Lazaro, M. Herth, Mme Poletti, M. Perrut et M. Gosselin

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 56 par les mots :

« , par l'accompagnement en formation des nouveaux métiers du bois. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les défis auxquels la filière bois doit répondre sont à la fois urgents et importants.

Les industries du bois emploient 450 000 personnes. Valoriser la ressource forestière pour renforcer la compétitivité des filière d'utilisation du bois suppose de stimuler la formation et d'encourager le recours à ce matériau dans la construction. C'est l'objet du présent amendement.